

Maitrise (M.Sc.A.) en aménagement option montage et gestion de projets d'aménagement

2-005-1-8

D.É.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement

2-005-1-2

Document d'information sur la scolarité, la structure,
le cheminement et l'encadrement des programmes MGPA

Juin 2022

Responsable de la coordination :

Michel Max Raynaud
Bureau 3041. Tel. 514 343 6111 poste 4342
michel.max.raynaud@umontreal.ca

Dans le présent document, la forme masculine est
employée pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

1. INTRODUCTION

La formation en montage et gestion de projets d'aménagement (MGPA) est offerte depuis 1987 à l'Université de Montréal. Elle est composée de deux programmes : Maîtrise en aménagement option montage et gestion de projets d'aménagement et D.É.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement. Il s'agit des seuls programmes en gestion de projet consacrés spécifiquement aux domaines de l'aménagement (urbanisme et architecture). Les programmes sont régulièrement évalués et actualisés. En 2010, une refonte majeure des programmes a été effectuée.

En 2017, une évaluation complète du programme a permis de montrer l'importance et la pertinence du programme. Un plan d'action a été élaboré en 2018-2019 pour une actualisation continue des programmes.

Les programmes sont construits afin de répondre aux besoins d'étudiants diplômés en aménagement qui souhaitent acquérir une formation professionnelle en gestion de projets dans ce domaine. Ces programmes réunissent des enseignants de l'École d'architecture et de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage. Les programmes MGPA diversifient l'offre de cours grâce à un partenariat avec HEC.

1.1 OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Les deux programmes Maîtrise et DESS visent à :

- Développer les connaissances relatives à l'industrie de la construction au Canada et dans le monde, et au processus de réalisation de projets dans des secteurs divers (de la conservation du patrimoine bâti au développement durable), et selon différentes stratégies (coopératives, approches participatives, partenariats publics-privés, concours, etc.)
- Renforcer les capacités d'analyse critique des processus de réalisation de projets
- Favoriser le sens de créativité et de l'innovation dans la planification, le montage et la gestion de projet et proposer des solutions aux problèmes d'aménagement, dans le respect des attentes des parties prenantes et avec le souci de responsabilité sociale et environnementale.

1.2 FORCES DES PROGRAMMES

- Une orientation vers les outils spécifiques à la gestion de projets dans le contexte de l'urbanisme, et des grands projets urbains, de l'architecture et de l'industrie de la construction ;
- L'environnement multidisciplinaire de la Faculté de l'aménagement et une approche par projet ;
- Le partenariat avec HEC Montréal ;
- Une approche ouverte sur le milieu, constamment enrichie par la participation d'étudiants venant du Canada et de l'étranger ;
- L'apport du Groupes de recherche : Groupe de recherche IF (GRIF), Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbains et immobilier (OIC), Chaire de recherche Fayolle-Magill construction.

2. MAÎTRISE EN MONTAGE ET GESTION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT

L'option Montage et gestion de projets d'aménagement (mgpa) de la maîtrise en aménagement vise à développer les connaissances nécessaires afin de monter, planifier et gérer un projet d'aménagement dans un cadre éthique et responsable envers l'environnement et la société, dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client et des parties prenantes.

La formation se traduit par une excellente connaissance des méthodes de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, d'autre part, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets.

Le programme s'adresse à tous les professionnels engagés dans le développement du cadre bâti, mais plus particulièrement aux architectes, urbanistes, ingénieurs, designers et autres professionnels du domaine de l'aménagement avec une expérience reconnue d'au moins deux ans dans un domaine relié à l'aménagement.

2.1 CHEMINEMENTS ET CHOIX DE COURS

Le programme comporte 45 crédits répartis de la façon suivante :

- 18 crédits de cours obligatoires (6 cours de 3 crédits chacun)
- 18 crédits de cours à option (6 cours de 3 crédits chacun, ou 4 cours de 3 crédits chacun et 1 atelier de 6 crédits)
- 3 crédits de cours au choix (soit 1 cours de 3 crédits)
- 6 crédits d'activité d'intégration (un stage avec rapport de stage ou un travail dirigé)

Maîtrise mgpa (2-005-1-8) – Cheminement

		1 ^{er} Aut.	1 ^{er} Hiver	1 ^{er} Été	2 ^e Aut.	2 ^e Hiver	Titre du cours	Cr.	Pré-requis / commentaires				
Cours obligatoires	En bleu le cheminement suggéré	AME 6043	x				Planification et élaboration des projets	3	À suivre dès le 1er automne.				
		PROJ 40409	x	x		x	Direction et le leadership des projets	3	Cours à HEC - HEC 6255D.				
		MNGT 40435	x	x	x	x	Le management : les milieux et la pratique	3	Cours à HEC - HEC 6112.				
		AME 6916*			x		Gestion des parties prenantes	3	* cours intensif; préalable : AME 6043.				
		AME 6046	x			x	Planification et contrôle des ressources	3					
		AME 6070*		x			x	Montage juridique et financier	3	* Recommandation: suivre après AME 6043 et AME 6046.			
Cours à option	A choisir parmi la liste : 16 cours	Profil général	AME 6210		x		x	Histoire des théories de la conservation	3				
			AME 6311	x			x		Méthodologie d'évaluation d'un site	3			
			AME 6330		x			x	Conservation des bâtiments et ouvrages	3			
			AME 6431	x			x		Mise en valeur des ensembles urbains	3			
			AME 6850 **		x			x	Gestion de la construction	3			
			AME 6917 **	Atelier combiné avec URB 6020 - 1e ou 2e hiver					Atelier de gestion de projets urbains	6	Projet en équipe autour d'une problématique urbaine.		
			AME 6920 **		x			x	Gestion de projets internationaux	3			
			AME-PHI 6990 **			x			Éthique en aménagement	3	Cours en ligne.		
			EDD 6070	x			x		Éléments d'aménagement	3			
			URB 6287	x			x		Cadres juridiques de l'urbanisme	3			
			URB 6744		x			x	Promotion immobilière et habitat urbain	3	Suspendu.		
			URB 6742		x			x	Dynamique des habitats urbain	3	Cours en substitution avec URB 6741		
			URB 6751 **		x			x	Analyse de milieu et design urbain	3			
			URB 6772		x			x	Évaluation environnementale et planification	3			
			URB 6778	x		x	x		Planification environnementale et urbanisme	3			
			URB 6957				x		Financement international de l'habitat	3	Suspendu.		
			RHRT 40343 **		x		x	x	Méthodes et pratiques de la négociation	3	Cours à HEC - HEC 6110		
			Cours au choix	1 cours	Spécifiques	TECH 40705		x		x	Système d'information en gestion	3	Discuter avec le Dir du programme - HEC 6108
						OPER 40501		x		x	x	Gestion, approvisionnement et logistique	3
	AME 6047	x						x		Industrialisation du bâtiment	3	À discuter avec le Directeur du programme	
		x				x	x		Un cours pendant les études	3	À choisir dans les répertoires de la maîtrise en aménagement de la Faculté, de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. À discuter avec le responsable du programme.		
Activités d'intégration	1 activité à choisir pour la fin de maîtrise						AME 6905	Stage professionnel 1 + 2 (AME 69051 + AME 69052)	6	Pré-requis : avoir complété 15 cr. obligatoires et un minimum de 30 cr. du programme avant de commencer l'activité d'intégration. Un cours obligatoire ou un cours à option peut être suivi en même temps que l'activité.			
							AME 6911	Travail dirigé	6				

** Cours à option fortement recommandés.

Il est nécessaire de vérifier l'horaire des cours offerts par la Faculté à chaque session (voir Espace étudiant).

Mise à jour : juin 2022

Tableau 1 : cheminement suggéré de la maîtrise MGPA.

Durée minimum d'études : 5 trimestres à temps plein

Durée maximum d'études : 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat

Validation du choix des cours : L'étudiant doit utiliser le « Plan des études » pour indiquer ses choix de cours. Le Plan doit être soumis au responsable de programme pour approbation. Ce plan doit être joint à toute demande d'inscription ou de modification d'inscription disponible dans l'accueil de votre Centre étudiant. Les modifications au Plan des études doivent être approuvées par le responsable de programme.

Inscription via l'accueil de votre Centre étudiant - Formulaire INS_Inscription

Les cours indiqués dans votre formulaire INS_Inscription doivent correspondre à votre Plan des études. Dans le cas contraire, le formulaire sera refusé.

Pour les cours à HEC, les étudiants doivent compléter l'autorisation d'études hors établissement sur la plateforme BCI. L'inscription sera finalisée dès que nous aurons reçu l'accord de HEC.

Note sur AME 6917 de 6 crédits - atelier de gestion de projets urbains

L'atelier est une période de formation pratique sous la forme d'un projet d'urbanisme à monter et à gérer sur un site proposé en accord avec une municipalité. Il s'agit d'un travail d'équipe (3 à 4 étudiants par équipe) qui permet d'explorer et d'expérimenter les diverses techniques de montage et de gestion en situation réelle. Le montage de projet se fait en lien avec le milieu (politique, économique et social) et dans le cadre de problématiques urbaines qui demandent des réponses innovantes. Les élus, les professionnels, les milieux associatifs et citoyens qui seront invités à apporter leurs points de vue lors des séances de présentation.

Les présentations orales (avec affiches) prévues dans le plan de cours et le travail terminal constituent la matérialisation du travail de l'atelier. Le travail final de l'atelier est un **rapport** visant à décrire et à communiquer le montage, la planification et la gestion du projet élaboré par l'équipe dans le cadre du travail de l'atelier.

Un répertoire est consultable : <http://www.grif.umontreal.ca/RIF/travaux.html>

L'atelier est une activité idéale pour les étudiants qui cherchent à comprendre comment les données acquises en cours peuvent trouver une traduction concrète par le montage in situ d'un projet urbain.

La durée de l'atelier est **d'un trimestre**. Le travail s'effectue obligatoirement en équipe et en atelier, soit deux journées par semaine de 9h à 16h sous la direction du professeur responsable de l'atelier. Le nombre maximum d'étudiants de cet atelier est 12.

2.2 ACTIVITÉS D'INTÉGRATION

Deux activités sont proposées. L'étudiant peut choisir entre :

- A. Un stage suivi d'un rapport de stage
- B. Un travail dirigé

Important : l'activité d'intégration doit permettre l'intégration des connaissances acquises dans les cours et ne peut être fait qu'après avoir validé les 6 cours obligatoires et les 6 cours à option. Exceptionnellement, un dernier cours obligatoire **ou** un dernier cours à option peut être suivi en même temps que l'une des deux formes d'activité d'intégration. Notez qu'un guide est prévu pour chacune des activités.

A. STAGE ET RAPPORT DE STAGE

Définition ou objectifs : Le stage est une période de formation pratique qui prend la forme d'une expérience de travail. Le rapport de stage constitue le complément et la matérialisation du stage.

Le rapport de stage est un document académique et professionnel visant à rendre compte des principes de montage, de planification et de gestion dans le domaine de l'aménagement à partir d'un regard « interne ».

Choix : Le rapport de stage est une activité de réflexion idéale pour les étudiants qui - ayant peu d'expérience de travail - cherchent à approfondir une comparaison entre les concepts de montage, planification et gestion tels que vus dans le cadre des cours et la pratique professionnelle.

Un répertoire est consultable : <http://www.repertoiregrif.umontreal.ca/SEARCH.php?CAT=2>

Le choix du stage doit être validé par le responsable du programme et le superviseur choisi par l'étudiant. Le ou la stagiaire doit remplir le formulaire 15 et présenter un plan décrivant les objectifs et les activités prévues. Le plan doit être signé par le superviseur qui encadre le ou la stagiaire (dans le milieu) pendant la durée du stage. Un calendrier doit accompagner le formulaire d'inscription.

Durée : Le stage peut être de durée variable¹. Le travail de rédaction du rapport de stage peut commencer pendant la durée du stage et doit être remis deux semaines au plus tard après la fin du stage.

Remise du rapport : Pour les étudiants qui terminent leurs études avec le stage, si le rapport est remis un mois avant la fin du trimestre, l'étudiant pourra être diplômé le trimestre suivant. Si le rapport est déposé plus tard, l'étudiant sera en statut correction le trimestre suivant et pourra être diplômé un trimestre plus tard.

B. TRAVAIL DIRIGÉ (TD)

Définition ou objectifs : Un TD est un travail de recherche visant à analyser en détail un ou plusieurs cas de montage, de planification ou et de gestion dans le domaine de l'aménagement à partir d'un regard « externe ».

Le TD peut traiter d'un ou plusieurs projets de construction ou d'un aspect particulier de l'industrie de la construction ou de la pratique du montage, de la planification urbaine ou de la gestion dans le domaine de l'aménagement. Dans tous les cas, l'analyse doit être accompagnée d'un ou de plusieurs exemples présentés sous la forme d'études de cas.

Les étudiants sont accompagnés et encadrés au long de leurs recherches et de de la rédaction de leur travail final par leur superviseur.

Deux répertoires sont consultables :

<https://observatoire-ivanhoe-cambridge.umontreal.ca>

<http://www.grif.umontreal.ca/index.html>

Choix : Le travail dirigé est une activité enrichissante pour les étudiants qui ont une expérience de travail significative et qui cherchent à approfondir une vision critique de la pratique.

Durée : La durée maximale d'un travail dirigé est de **deux trimestres**.

Remise du travail dirigé : Pour les étudiants qui terminent leurs études avec le TD, s'il est remis un mois avant la fin du trimestre, l'étudiant pourra être diplômé le trimestre suivant. Si le TD est déposé plus tard, l'étudiant sera en statut correction le trimestre suivant et pourra être diplômé un trimestre plus tard.

¹ Le stage est de 6 crédits. Les règlements pédagogiques indiquent que pour un stage, 1 crédit est équivalent à quarante-cinq heures ou une semaine régulière de travail dans le milieu.

3. DESS MONTAGE ET GESTION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en montage et gestion de projets d'aménagement répond aux mêmes objectifs que la Maîtrise. Le programme de DESS d'une durée plus courte que celui de la Maîtrise, s'adresse aux étudiants avec une expérience dans le domaine ou sans expérience, mais avec la recommandation du responsable du programme. Ce programme accéléré ne comprend pas de travail de fin d'études.

3.1 CHEMINEMENTS ET CHOIX DE COURS

Le programme comporte 30 crédits² répartis de la façon suivante :

- 18 crédits de cours obligatoires (6 cours de 3 crédits chacun)
- 9 crédits de cours à option (3 cours de 3 crédits chacun)
- 3 crédits de cours au choix (1 cours de 3 crédits)

DESS mgpa (2-005-1-2) – Cheminement

		1 ^{er} Aut.	1 ^{er} Hiver	1 ^{er} Été	2 ^e Aut.	2 ^e Hiver	Titre du cours	Cr.	Pré-requis / commentaires		
Cours obligatoires	En bleu : cheminement suggéré	AME 6043	x				Planification et élaboration des projets	3	À suivre dès le 1er automne.		
		PROJ 40409	x	x		x	Direction et le leadership des projets	3	Cours à HEC - HEC 6255D.		
		MNGT 40435	x	x	x	x	Le management : les milieux et la pratique	3	Cours à HEC - HEC 6112.		
		AME 6916*			x		Gestion des parties prenantes	3	* cours intensif; préalable : AME 6043.		
		AME 6046	x			x	Planification et contrôle des ressources	3			
		AME 6070*		x			Montage juridique et financier	3	* Recom. : suivre après AME 6043 et AME 6046.		
Cours à option	A choisir parmi la liste : 3 à 4 cours	Profil général	AME 6210		x		x	Histoire des théories de la conservation	3		
			AME 6311	x			x		Méthodologie d'évaluation d'un site	3	
			AME 6330		x			x	Conservation des bâtiments et ouvrages	3	
			AME 6431	x			x		Mise en valeur des ensembles urbains	3	
			AME 6850 **		x			x	Gestion de la construction	3	
			AME 6920 **		x			x	Gestion projets internationaux	3	
			AME-PHI 6990 **			x			Éthique et pratique d'aménagement	3	Cours en ligne.
			EDD 6070	x			x		Éléments d'aménagement	3	
			URB 6287	x			x		Cadres juridiques de l'urbanisme	3	
			URB 6741		x			x	Promotion immobilière et habitat urbain	3	Suspendu.
			URB 6742		x			x	Dynamique des habitats urbain	3	Cours en substitution avec URB 6741
			URB 6751 **		x			x	Analyse de milieu et design urbain	3	
			URB 6772		x			x	Évaluation environnementale et planification	3	
			URB 6778	x		x	x		Planification environnementale et urbanisme	3	
	URB 6857				x		Financement international de l'habitat	3	Suspendu.		
	RHRT 40343		x		x	x	Méthodes et pratiques de la négociation	3	Cours à HEC - HEC 6110.		
	Spécifiques	TECH 40705		x		x	x	Système d'information en gestion	3	Discuter avec le Dir du programme - HEC 6108.	
		OPER 40501		x		x	x	Gestion, approvisionnement et logistique	3	Discuter avec le Dir du programme - HEC 6109.	
		AME 6047	x			x		Industrialisation du bâtiment	3	À discuter avec le Directeur du programme.	
	Cours au choix	1 cours		x	x	x	x	Un cours pendant les études	3	À choisir dans les répertoires de la maîtrise en aménagement de la Faculté, de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. À discuter avec le responsable du programme.	

** Cours à option fortement recommandés.

Il est nécessaire de vérifier l'horaire des cours offerts par la Faculté à chaque session (voir Espace étudiant).

Mise à jour : juin 2022

Tableau 2 : cheminement suggéré pour le DESS.

Durée minimum d'études : 4 trimestres. Si AME 6070 est complété en 1^e année la durée minimum d'études est 3 trimestres – une autorisation du responsable du programme est requise.

Durée maximum d'études : 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat

² Dans le cas d'une inscription à temps plein, l'étudiant inscrit dans un DESS doit être inscrit à un minimum de 9 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver

Choix des cours : L'étudiant de DESS doit utiliser le « Plan des études » pour indiquer ses choix de cours. Le Plan doit être soumis au responsable de programme pour approbation. Par la suite, l'étudiant peut s'inscrire directement dans le Centre étudiant. Dans les cas exceptionnels, le formulaire de choix de cours 16 (voir site web de la Faculté - Espace étudiants – Documents d'information – Programme DESS MGPA) doit être soumis au responsable de programme pour être approuvé avant d'être transmis à la TGDE pour être enregistré.

Pour les cours à HEC, les étudiants doivent compléter l'autorisation d'études hors établissement sur la plateforme BCI. L'inscription sera finalisée dès que nous aurons reçu l'accord de HEC.

4. TRANSFERT DU DESS À LA MAÎTRISE

Le DESS peut permettre à l'étudiant qui le souhaite d'accéder à la maîtrise en fonction de la qualité de ses résultats académiques.

L'étudiant qui souhaite faire le transfert doit :

1. Avoir complété, au moment du transfert, un minimum de 21 crédits de cours (dont un minimum de 15 crédits de cours obligatoires) avec une moyenne d'au moins 3.0.
2. Soumettre une demande d'admission à la maîtrise MGPA (2-005-1-8)
À noter que lors de cette demande, le système d'admission reconnaîtra que l'étudiant est inscrit au DESS (programme 2-005-1-2). La demande sera traitée pour le transfert et non comme une nouvelle demande d'admission. L'étudiant n'a pas besoin de redéposer des documents soumis auparavant pour l'admission au DESS. En transférant du DESS à la maîtrise, l'étudiant renonce à l'obtention d'un diplôme de DESS et accepte de poursuivre ses études de maîtrise.
3. Soumettre un relevé (non officiel) de notes de cours (les cours complétés et la liste des cours en progression doivent figurer sur le relevé).
4. Soumettre une lettre de motivation pour sa demande de transfert à la maîtrise soulignant ses expériences de travail, si applicable.
5. Faire une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. en le précisant dans une case Commentaires. Cette demande d'équivalences sera traitée ultérieurement.

Après la soumission d'un dossier complet, la demande de transfert sera étudiée et une recommandation du responsable permettra l'admission de l'étudiant à la maîtrise en aménagement, option MGPA.

****Si vous envisager le passage du DESS à la maîtrise prochainement, consultez et suivez la cheminement type de la maîtrise MGPA (option 1 ou 2).*